

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 23 AOUT 2023**

Date de la convocation : 17/08/2023

Date d'affichage : 17/08/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 9 jusqu'à 20h15

Votants : 9 + 3

Présents : 10 après 20h15

Votants : 10 + 3

Le mercredi 23 août 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Martinet Céline a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

Madame Burllet Brigitte a donné procuration à Monsieur Guyotot Patrick

Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Thérizien Serge

Absents : Besson Hervé, Curiallet Laura

Mme Boistard Sylvie est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire explique au conseil municipal la nécessité de modifier une ligne du budget afin de payer les intérêts d'emprunts. La ligne « Entretien et réparation sur voiries » sera utilisée à hauteur de 4665 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à modifier le budget comme présenté ci-dessus.

Votes pour 9 + 3

2. ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON DES ECHELLES

Madame le Maire présente au conseil municipal l'association des maires du canton des Echelles à laquelle la commune adhère déjà. Un des objectifs de cette association est de permettre aux maires et anciens maires de se retrouver lors de moments de convivialité. Elle permettait également aux secrétaires des mairies adhérentes de se regrouper de façon informelle. Depuis quelques années, cette dernière possibilité n'a pas été mise en oeuvre. Madame le Maire souhaite que cela soit à nouveau possible.

La commune étant déjà membre de cette association, Madame le Maire est autorisée à renouveler l'adhésion au nom de la commune par délégation consentie au maire.

2 PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. SUPPRESSION / CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Pour donner suite à la demande de Madame Besson Mylène de quitter son poste (14h), la commune souhaite embaucher un agent sur un poste de 21h. En effet, un besoin d'heures supplémentaires est ressenti au niveau du secrétariat. En comparant les heures de secrétariat des communes voisines il apparaît qu'Entremont-le-Vieux est très en dessous des autres. Aussi, il est proposé d'augmenter de 7h le nouveau poste de secrétaire en le passant de 14h à 21h.

Madame Rey Suzy explique que normalement, pour ce type décision, le comité du CDG aurait dû rendre un avis avant que celle-ci soit soumise au conseil municipal. Le CDG autorise la commune à délibérer en premier, compte tenu de l'urgence à pourvoir ce poste.

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la suppression d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires.**
- **la création d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires.**

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an comme autorisé par l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal est favorable à cette suppression / ouverture de poste.

Votes pour 9 + 3

2. CREATION DE POSTES D'AGENT D'ENTRETIEN

Mme Rey Suzy informe le conseil municipal que les contrats à durée déterminée (CDD) de Mme Pin Christine ne peuvent plus être renouvelés et le dernier arrive à terme fin août.

La commune a donc proposé à Madame Pin Christine un poste en CDI sur le modèle de planning qu'elle effectuait lors de ses CDD. Cette dernière souhaite modifier ce planning en réduisant ses heures. Elle souhaite travailler à l'école en garderie/cantine/ménage (temps scolaire) et sur le ménage des WC de La Plagne uniquement sur la période scolaire. Elle ne souhaite plus être en charge du ménage du Musée de l'Ours des Cavernes.

Concernant les 204 h de ménage estimées pour le musée, plusieurs solutions sont envisagées par le conseil municipal.

- Faire appel à une société extérieure. Des devis ont été demandés dans plusieurs sociétés. Ils seront étudiés et comparés lorsqu'ils seront tous reçus.
- La personne qui remplacera Mme Vermeire Françoise en décembre 2024 pourrait être embauchée avec une mission de ménage dans sa fiche de poste. Cela ne serait une solution qu'à partir de cette date.
- La(ies) personne(s) embauchée(s) en été pour l'accroissement d'activité pourrai(en)t également avoir cette mission de ménage en plus.
- La commune pourrait faire paraître une annonce pour un poste à l'année, spécifique au ménage du musée.

En attendant, le ménage du musée est réalisé par les élus volontaires et bénévoles.

Pour ce qui est du poste de Madame Pin Christine, le conseil municipal décide :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 21 heures 38 minutes hebdomadaires (pm : poste créé à compter du 1/09/2022 (del 68/2022 du 8 juillet 2022)).
- la création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 14 heures 39 minutes hebdomadaires.

Votes pour 9 + 3

Arrivée de Monsieur Besson Jean-Luc à 20h15

3. MUSEE

✓ Bilan de fréquentation :

Madame Rey Suzy expose au conseil municipal un comparatif de fréquentation du musée entre 2021, 2022 et 2023. Le nombre d'entrées est en hausse au cours de ces 3 années et particulièrement cette année. (+ 0,7% entre 2021 et 2022 ; +8,87% entre 2022 et 2023)

La proportion du chiffre d'affaires entre la billetterie et la boutique est relativement stable avec en moyenne 63,2% de CA avec la billetterie et 36,8% de CA avec la boutique ce qui est dans la moyenne nationale.

✓ Inauguration :

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que l'inauguration du musée de l'ours des cavernes rénové soit faite le samedi 30 septembre à 9h30. En septembre, le musée est fermé le samedi matin ce qui permettra que la cérémonie et les visites d'inauguration ne gênent pas le fonctionnement du musée.

Tous les habitants d'Entremont le Vieux seront invités (et devront s'inscrire) ainsi que les officiels à partager un petit déjeuner. Ils pourront également profiter d'une visite des nouveaux locaux.

4. TARIFS MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification de tarifs existants et création de nouveaux tarifs.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux tarifs du musée de l'ours des cavernes

Votes pour 10 + 3

3 TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. VENTE DE BOIS.

Monsieur BESSON Jean-Luc informe le conseil municipal que des sapins scolytés (secs) ont été vendus à AFG Bois :

- 130 m³ lors d'une première vente
- 326 m³ lors d'une deuxième vente

Il précise, que selon l'ONF, le gros volume de ces coupes de bois sec remet en cause la coupe de bois vert dont le martelage est programmée en septembre.

Madame le Maire interroge néanmoins le conseil sur la pertinence de ne couper que du bois sec. Elle se demande s'il ne faut pas également couper du bois vert (mieux vendu) qui a de fortes chances d'être sec l'année suivante.

2. FETE DES ARTISANS ET DES PAYSANS.

Monsieur Besson Jean-Luc rappelle que les organisateurs de la fête sont l'Office du Tourisme, la SICA et le groupement des artisans et des paysans. Il informe le conseil que bien qu'ayant parlé d'une fête renouvelée par rapport à l'ancienne organisation, il semble qu'il y ait peu d'évolution de celle-ci. L'implantation de la fête reste inchangée. Une nouveauté cependant : la SICA va faire du fromage devant les visiteurs. Une exposition de matériel agricole est proposée par l'ESAT. Un défilé de vaches serait organisé.

La mairie d'Entremont a quant à elle les charges suivantes :

- La gestion des parkings
- La sécurité
- La manutention et l'installation des tables

Monsieur Besson Jean-Luc finalise l'organisation du planning des personnes chargées de l'accueil sur les parkings.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un pot de l'amitié sera offert au musée le jour de la fête à 11h30 pour les personnes officielles invitées.

4 TRAVAUX

1. POINT D'INFORMATION

Monsieur BESSON Patrick prend la parole et informe de différents points travaux sur la commune :

- Assainissement Route des Rigauds : l'accotement et l'engazonnement seront bientôt faits.
- Assainissement en direction du Granier : reprise des travaux début septembre.
- Le bilan 24h à la station d'épuration aura lieu en septembre. L'entreprise SCERCL qui intervient à St Pierre d'Entremont est la même que celle qui interviendra à Entremont le Vieux. Celle-ci a consenti à un rabais de 300€ (un seul déplacement pour les 2 communes).
- A la Coche, des travaux vont commencer pour les réseaux électriques.
- Les problèmes de chaufferie de la salle polyvalente / camping / auberge sont étudiés et soumis à devis. Un premier devis (Ent. Mollard) est arrivé. Un second (QB Elec) est attendu.

2. EGLISE : REMPLACEMENT DU MARTEAU

Par suite d'un dérèglement complet de la sonnerie de l'église, la société PACCARD est venue dépanner le 17 août dernier. Le technicien a rendu son rapport et a informé la mairie que le secteur cranté du marteau de frappe était très usé et ne pouvait plus fonctionner.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise PACCARD concernant le changement du marteau. Le remplacement du marteau et de tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement des sonneries horaires est évalué à 2095,00€ HT soit 2514,00€ TTC. Elle propose d'approuver ce devis pour réparer ce patrimoine communal. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, le devis de l'entreprise PACCARD et autorise Madame le Maire à signer le document correspondant.

Votes pour 7 + 3

Abstentions : 3

M. Guyotot Patrick, Madame Breyton Stéphanie et Monsieur Le Thérizien Serge

5 URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

Monsieur Charquet Pierre informe qu'à la suite de l'épisode de grêle du 24 juillet 2023, plusieurs bâtiments communaux ont subi des dégradations.

✓ L'église :

Un devis pour réparation de la toiture a été fait par l'entreprise Chardon.

✓ Les Trolles :

Des devis sont en attente.

La trappe de désenfumage va être réparée en urgence début septembre ce qui permettra de limiter la perte d'exploitation engendrée par l'endommagement de cet élément.

L'expertise de l'ensemble des dommages causés par la grêle devrait avoir lieu le 31 août prochain.

Néanmoins une question reste en suspens concernant ce bâtiment : Qui est responsable la commune ou le bailleur ? Et donc quelle est l'assurance à solliciter ? En effet, la commune est liée à Monsieur Pecquenard par un bail emphytéotique. Les subtilités des responsabilités dans ce cas là sont à démêler.

✓ La salle polyvalente :

La commune a ouvert un dossier d'assurance pour ce bâtiment bien qu'aucun dégât ne soit encore apparent sur la toiture. Madame le Maire a souhaité faire cette démarche dans le cas où des dommages apparaîtraient plus tard à cause de fissures non visibles aujourd'hui causées par la grêle.

6 QUESTIONS DIVERSES

Vus les effectifs au sein du secrétariat les prochains mois, Madame le Maire prévoit de reconduire les horaires réduits de l'Agence Postale Communale. Il est convenu d'appeler la personne référente pour prolonger les horaires réduits jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Madame le Maire demande si d'autres élus souhaitent apporter des informations ou poser des questions.

Sans réponse, Madame le Maire lève la séance à 21h30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont-Le-Vieux,
Le 24 août 2023



Le secrétaire de séance,
BOISTARD Sylvie

